

-4303-



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 9 mai 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Les membres suivants sont absents :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 18 avril 2023
 - 3.2 Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023
 - 3.3 Séance extraordinaire du 4 mai 2023
4. **Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Remise diplômes et médailles - Membres du Service de sécurité incendie
 - 4.2 Mai - Mois de sensibilisation de la sclérose en plaques
 - 4.3 Mai – Mois de l'arbre et des forêts
 - 4.4 Semaine de la sécurité civile



5. Développement économique

- 5.1 Messages de la mairesse
- 5.2 Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - PIIM
- 5.3 Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - PSPS
- 5.4 Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - FRR1
- 5.5 Aéroport - Demande de correction emplacement hélicoptère

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Messages de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Centre des femmes de Forestville - Exemption de taxes
- 6.3 Dépôt de projet - Bibliothèque Camille-Bouchard
- 6.4 Dépôt de projet - Aménagement d'un circuit de marche sécuritaire
- 6.5 Dépôt de projet - Parc des anciens combattants

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Messages du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

- 8.1 Messages du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Messages du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Travaux majeurs - Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts de la route 138
- 9.3 Programme d'aide à la voirie locale - Projet de construction nouvelle rue

10. Tourisme

- 10.1 Messages de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Messages de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Messages du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Autorisation de déplacements
- 13.5 Aide financière

14. Ressources humaines

- 14.1 Journaliers - Engagement



14.2 Emploi étudiants - Engagement

15. Affaires nouvelles

16. Période de questions des citoyens

17. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-230509-110

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 18 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230509-111

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 1^{er} mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230509-112

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 4 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - PIIM

R-230509-113

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un tablier de béton est nécessaire aux opérations et au maintien des activités industrielles aux installations portuaires de Forestville;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique des installations portuaires pour le développement économique de la Ville Forestville;

CONSIDÉRANT que le quai constitue un lien important de transport de marchandises et de personnes, notamment la traverse Rimouski - Forestville;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection majeure des installations portuaires de Forestville est admissible et cadre dans les objectifs du programme d'investissement en infrastructures maritimes (PIIM);

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer la demande d'aide financière intitulée « Réfection majeure du



-4306-

quai - Phase 2 » dans le cadre du Programme d'investissement en infrastructures maritimes (PIIM) du ministère des Transports et de la mobilité durable et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - PSPS

R-230509-114

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un tablier de béton est nécessaire aux opérations et au maintien des activités industrielles aux installations portuaires de Forestville;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique des installations portuaires de Forestville pour le développement économique de la Ville Forestville;

CONSIDÉRANT que le quai constitue un lien important de transport de marchandises et de personnes, notamment la traverse Rimouski - Forestville;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection majeure des installations portuaires de Forestville est admissible et cadre dans les objectifs de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière intitulée « Réfection majeure du quai - Phase 2 » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de la Haute-Côte-Nord et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Dépôt de projet - Réfection majeure du quai - Phase 2 - FRR1

R-230509-115

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un tablier de béton est nécessaire aux opérations et au maintien des activités industrielles aux installations portuaires de Forestville;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique des installations portuaires de Forestville pour le développement économique de la Ville Forestville;

CONSIDÉRANT que le quai constitue un lien important de transport de marchandises et de personnes, notamment la traverse Rimouski - Forestville;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection majeure des installations portuaires de Forestville est admissible et cadre dans les objectifs du Fonds régions et ruralité - Volet 1 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière intitulée « Réfection majeure du quai - Phase 2 » dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 1 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Aéroport - Demande de correction emplacement hélicoptère

R-230509-116

CONSIDÉRANT que lors des travaux de réfection de l'aéroport à l'été 2022 la firme d'ingénierie WSP a déplacé l'emplacement de l'hélicoptère de quelques mètres;



CONSIDÉRANT qu'il est maintenant impossible d'avitailer les hélicoptères en raison de la longueur actuelle du boyau;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible d'obtenir un boyau plus long en raison de la précision du compteur qui serait hors limite et dérogerait aux exigences de mesure Canada;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander à WSP de remettre l'emplacement de l'héliport à l'endroit où il était avant la réfection de l'aéroport.

**Centre des femmes de Forestville - Exemption de taxes
R-230509-117**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Forestville ne formule aucune opposition à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes soumise par l'organisme "Centre des femmes" relativement au 13, Route 138 Est.

**Dépôt de projet - Bibliothèque Camille-Bouchard
R-230509-118**

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel de la MRC de la Haute-Côte-Nord permet la présentation de projet dans le cadre du programme de promotion du livre et de la lecture;

CONSIDÉRANT que Mme Sophie Gagnon, responsable de la bibliothèque Camille-Bouchard désire faire découvrir la bibliothèque aux garderies et aux familles avec de jeunes enfants;

CONSIDÉRANT que le projet vise également à impliquer les adolescent·e·s à venir raconter des histoires et faire de l'animation auprès des jeunes enfants;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Sophie Gagnon, à présenter le projet intitulé « Viens découvrir la bibliothèque et y faire tes premières lectures » dans le cadre du programme de promotion du livre et de la lecture de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Il est également résolu de l'autoriser à signer le formulaire de présentation et de confirmer à la MRC que la Ville s'engage à payer la mise de fonds de 10 %, en location de salle et ressources humaines.

**Dépôt de projet - Aménagement d'un circuit de marche sécuritaire
R-230509-119**

CONSIDÉRANT que les citoyens et les membres du comité de marche de Forestville demandent depuis des années l'aménagement d'un circuit de marche sécuritaire dans le centre urbain de Forestville;

CONSIDÉRANT que le plan d'action MADA de la Ville de Forestville a priorisé le développement et la mise à niveau de ses trottoirs et rues afin de favoriser la mobilité active et durable;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser, M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du



développement économique, à déposer une demande d'aide financière intitulé « Aménagement d'un circuit de marche sécuritaire dans le centre urbain de Forestville » dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu de confirmer que la Ville de Forestville a pris connaissance du guide du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures, subventionnés et tout dépassement de coûts.

**Dépôt de projet - Parc mémorial du jour du Souvenir
R-230509-120**

CONSIDÉRANT que la commémoration du jour du Souvenir (Armistice) est importante pour notre communauté et que l'aménagement d'un lieu commémoratif est demandé de manière récurrente;

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne -003 soutient financièrement la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un espace de mémoire collective dans la ville permettra la tenue d'un rituel commémoratif de recueillement, de rassemblement communautaire et de survivance;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible et cadre dans les objectifs du programme d'aide au patrimoine de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à déposer une demande d'aide financière intitulée « Parc mémorial du jour du Souvenir » dans le cadre du Programme d'aide au patrimoine de la MRC de la Haute-Côte-Nord et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-230509-121**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Type de permis	AVRIL		JANVIER À AVRIL 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			0	- \$	0	- \$
Aménagement de terrain			0	- \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou			0	- \$	2	3 500.00 \$
Clôture			0	- \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	1	26 000.00 \$	1	26 000.00 \$	13	616 300.00 \$
Enseigne			0	- \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio	1	800.00 \$	1	800.00 \$	5	19 800.00 \$
Général			1	- \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique			0	- \$	0	- \$
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	9	86 639.00 \$	19	361 639.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage			0	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Sous-total	11	113 439.00 \$	22	388 439.00 \$	126	6 591 096.00 \$
Démolition			0	- \$	6	(132 400.00) \$
Total	11	113 439.00 \$	22	388 439.00 \$	132	6 458 696.00 \$



**Travaux majeurs - Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts de la route 138
R-230509-122**

CONSIDÉRANT que la Ville planifie, depuis 2014-2015, des remplacements majeurs de conduites d'égout sanitaire sous la route 138, dans le secteur urbain puisqu'elles datent d'environ 70 ans;

CONSIDÉRANT que certaines conduites d'aqueduc et d'égouts sont dans un état de dégradation avancé confirmé par des inspections télévisées dans le réseau d'égout en 2014 et 2019 et par de nombreux bris d'aqueduc qui ont dû être réparés en urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville a rencontré le ministère des Transports et de la mobilité durable à 3 reprises, soit en juillet et décembre 2020 ainsi qu'en novembre 2022 afin de discuter entre-autres, du projet majeur de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur la route 138;

CONSIDÉRANT que le Ministère a identifié une problématique de son côté et signifié son intention de remplacer une très grande partie de son drainage pluvial dans le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que la Ville a réalisé une étude préliminaire avec la firme Tétra Tech en 2020 et 2021 afin d'évaluer la nature et les coûts des travaux municipaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts et que celle-ci a été transmise au ministère en novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le Ministère a indiqué son intention de réaliser, en 2023, des travaux palliatifs de conservation de la chaussée sur la route 138 avant les travaux majeurs prévus aux environs de 2029 et que la Ville comprend qu'il s'agit de travaux en surface de planage-pavage qui vont reporter les travaux majeurs;

CONSIDÉRANT qu'il serait plutôt souhaitable de devancer les travaux majeurs en raison de l'urgence de remplacer les conduites d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que la Ville désire être le maître d'œuvre des travaux majeurs prévus, et ce, afin d'avoir un meilleur contrôle de l'échéancier.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville demande au Ministère d'annuler le projet de travaux palliatifs pour se concentrer sur le projet majeur de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et de voirie;

Il est également résolu :

- Que la Ville demande au Ministère s'il est possible de signer une entente de préparation des plans et devis afin de pouvoir réaliser un appel d'offres pour l'ingénierie des travaux et ensuite commencer la préparation du projet en collaboration avec les intervenants du Ministère;
- Qu'une copie de cette résolution transmise à la directrice générale du Ministère, Mme Louise Milette de la région administrative de la Côte-Nord.



**Programme d'aide à la voirie locale - Projet de construction nouvelle rue
R-230509-123**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance des modalités d'application du volet « Soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL PPA-ES) » et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées, dans la demande d'aide financière, concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet « Soutien »;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'option « Frais incidents nécessaires liés à la réalisation immédiate de travaux admissibles » dans le cadre du projet « Construction d'une nouvelle rue visant le développement résidentiel »;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Ville de Forestville, M. Jean-Sébastien Painchaud représente cette dernière auprès du Ministère, dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- d'autoriser le dépôt de la reddition de compte d'étape pour les travaux admissibles;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Forestville à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, à signer tous les documents ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Approbaton et paiement des comptes

R-230509-124

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	245 317.33 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	1 314 225.16 \$
Comptes à payer	82 220.01 \$
Total	641 762.50 \$

Réfection du quai

Description	Montant
Soumission R-220614-148	11 030 176.18 \$
Chèque # 49863 - paiement # 1	- 1 102 884.02 \$
Solde à payer	9 927 292.16 \$

Rapport financier mensuel

R-230509-125

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 avril 2023 préparé par Mme Josée Bouchard, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTE BUDGÉTAIRES	au 30 Avril		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	4 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	324 120 \$	329 153 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	34%	31%	33%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	479 959 \$	482 046 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	36%	30%	33%
TRANSPORT ROUTIER	470 234 \$	525 287 \$	1 744 850 \$	2 080 520 \$	27%	25%	33%
HYGIÈNE DU MILIEU	253 147 \$	262 541 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	24%	21%	33%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	210 \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	5%	33%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	83 845 \$	112 291 \$	671 197 \$	488 824 \$	12%	23%	33%
LOISIRS & CULTURE	365 229 \$	297 144 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	36%	29%	33%
FRAIS DE FINANCEMENT	87 943 \$	83 606 \$	499 600 \$	528 821 \$	18%	16%	33%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	602 500 \$	26 001 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	27%	5%	33%
TOTAL DES DÉPENSES	2 117 341 \$	1 768 668 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	22%	21%	33%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-230509-126

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	25-04-2023	Mallette, s.e.n.c.r.l	Banque d'heure - Préparation fin d'année	15 000.00 \$
B.	08-05-2023	Fitness entrepôt	Vélo stationnaire	1 899.99 \$



-4312-

Autorisation de déplacements

R-230509-127

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les déplacements suivants :

- **13 et 14 mai | Chicoutimi | Formation**
Pierre Chamberland, chef aux opérations
William Pettinella, pompier permanent

Aide financière

R-230509-128

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Don ou montant
Association diabète Côte-Nord	Marche-O-Don	50.00 \$
Comité de spectacles	n/a	TV 45 pouces
Golf le Méandre	Trou # 9	750.00 \$ plus taxes
Paroisse St-Luc de Forestville	60 ^e anniversaire de vie sacerdotale Antonio Laflamme	100.00 \$

Journaliers - Engagement

R-230509-129

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de journaliers, et ce, selon les dispositions de la convention collective :

M. Jérôme Dubé-Vallée
Échelon 2, classe 5
26 avril 2023

- M. Éric Marcotte
Échelon 1, classe 5
27 avril 2023

Emploi étudiants – Engagement

R-230509-130

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des étudiants suivants, et ce, dès le 21 juin 2021 :

Secteur	Nom	Poste	Salaire
Bureau d'accueil touristique	Sandy Desbiens	Guide touristique	16.81 \$
	Yoan Robichaud		
	Camille Royer		
Camp de jour	Abby Dufour	Monitrice	16.81 \$
	Samuel Marquis	Moniteur	
	Émy Pelchat	Monitrice	
	Angélique Tremblay		
	Maude Tremblay		
Camping la Baie-Verte	Caroly Desrochers	Journalière	18.45 \$
Piscine municipale	Christopher Hovington	Moniteur-sauveteur	21.53 \$
	Alex-Anne Lapointe	Monitrice-sauveteuse	



Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, propose la levée à 20 h 08, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.